

**COMMUNIQUE SUR LA MESSE DU 29 NOVEMBRE 2020  
AU JARDIN PUBLIC DE BORDEAUX**

*+ Bruges, le 2 décembre 2020.*

A la suite de certaines inexactitudes publiées dans les medias commentant la messe du dimanche 29 novembre, je tiens à donner quelques **précisions**.

1. **La « messe en plein air » était clairement indiquée dans la rubrique du formulaire de déclaration « 1. OBJET DE LA MANIFESTATION »**, comme l’y autorisent la loi et la jurisprudence administrative, même récente. La manifestation n’a donc pas été « détournée » en messe. La messe fut célébrée en plein air en raison de la limitation à 30 personnes dans les lieux de culte (jauge non proportionnée, annulée par le juge des référés du Conseil d’Etat le 29 novembre).

2. **Un « véhicule pour la logistique : petite sono » était indiqué dans la rubrique « 8. OBSERVATIONS PARTICULIERES » : camion sono, banderoles... »**. Il a servi à apporter le **matériel de messe et la sono** ainsi qu’à emmener une **personne à mobilité réduite** de 90 ans sur les lieux. Il a quitté les lieux, sans avoir été verbalisé, dès que les policiers municipaux le lui ont demandé.

3. La **déclaration de manifestation a été envoyée par mail conjointement à la préfecture de Gironde ([pref-manifestations@gironde.gouv.fr](mailto:pref-manifestations@gironde.gouv.fr)) et la mairie de Bordeaux (service « demande d’occupation du domaine public ») ([dodp.manifestations@mairie-bordeaux.fr](mailto:dodp.manifestations@mairie-bordeaux.fr)) dès le mercredi matin 25 novembre 2020 à 10h49**. Un **deuxième mail, apportant des précisions** (emplacement, protocole sanitaire), a été envoyé **conjointement aux mêmes destinataires le vendredi 27 novembre 2020 à 14h22**. La préfecture de Gironde a envoyé son récépissé le vendredi 27 novembre à 17h52.

4. **Maître Dominique REMY**, avocat qui s’occupe depuis 16 ans des déclarations des événements (processions, etc...) de la Fraternité Saint-Pie X à Bordeaux, a eu des **échanges de mails et des conversations téléphoniques** avec les Services de la Mairie de Bordeaux et de Bordeaux Métropole concernant les modalités de cette manifestation. Maître REMY a écrit à M. Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, pour récapituler toute la chronologie de ces échanges en tenant toutes les pièces du dossier à disposition et en rappelant les bonnes relations de travail entre la Mairie de Bordeaux et la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X.

5. Le court délai, inhabituel et imposé par les **circonstances exceptionnelles** (déclaration de la manifestation du dimanche 29 faite le mercredi 25, lendemain de l’allocution du mardi 24 de M. le Président de la République annonçant la limite de 30 personnes dans les lieux de culte applicable dès le 28 novembre) explique sans doute pourquoi certains élus ou agents de la Mairie de Bordeaux n’ont pas tous été au courant malgré les mails et les conversations téléphoniques échangés avec leurs services. L’abbé Michel FRAMENT présente ses excuses à M. le Maire de Bordeaux pour ce désagrément bien involontaire.

**Abbé Michel FRAMENT, prieur**